

## CEVIDORÉES...C'EST PARTI !!!!

La fin de l'année 2019 et le début de cette nouvelle année ont été riches en événements et en annonces. Jugez plutôt : en novembre dernier, le projet Cevidorées était auditionné par le réseau des Centrales Villageoises



en vue de sa labellisation....quelques jours plus tard, nous apprenions que Cevidorées venait de devenir le 48ème projet de Centrales Villageoises en France ! De son côté, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées validait en décembre 2019 son Plan Climat Air Energie (PCAET) qui identifiait le principe des Centrales Villageoises comme l'un des leviers pour favoriser le déploiement du photovoltaïque sur le territoire Beaujolais Pierres-Dorées. Et le 7 janvier 2020, se réunissaient tous les bénévoles impliqués dans les différents groupes de travail pour déposer officiellement les capitaux de la société Cevidorées.

## Sommaire

1

### OÙ EN SOMMES NOUS ?

Cevidorées sera prochainement une société constituée.....

2

### COMMENT NOUS REJOINDRE

Cevidorées permet à chacun de participer à cette belle initiative....

3

### LE PHASAGE DU PROJET

### Notre site internet

[http://  
www.cevidorees.centralesvillageoises.fr](http://www.cevidorees.centralesvillageoises.fr)

### Pour nous contacter et s'inscrire à la lettre d'information :

contact-  
cevidorees@centralesvillageoises.fr

### Pour en savoir plus sur les Centrales Villageoises

[www.centralesvillageoises.fr](http://www.centralesvillageoises.fr)



N'hésitez pas à diffuser largement cette lettre d'informations !

**ACTUS** : Signature officielle des statuts de Cevidorées **Mardi 4 février à 18h30** au Domaine des Communes en présence de D.Paccoud, Président de la CCBPD

## Où en sommes nous ?

### Cevidorées sera prochainement une société constituée

Le 7 janvier dernier à Châtillon d'Azergues, une quarantaine de personnes, citoyens et élus du territoire, se sont retrouvées dans le cadre des réunions mensuelles de pilotage du projet. Avec ce jour là, un ordre du jour plus particulier puisque toutes les personnes qui souhaitent souscrire au capital de la société Cevidorées ont apporté leur contribution. 38.850 euros et 36 souscripteurs ont donc été enregistrés et constituent désormais les fondements de la société Cevidorées. Puis ont été élus ce jour là, au conseil de gestion, 14 souscripteurs qui avaient fait part de leur candidature. Leur rôle est précisé dans les statuts (dont des extraits vous sont présentés ci-après - l'intégralité sera prochainement mise en ligne sur notre site internet dédié (<http://www.cevidorees.centralesvillageoises.fr>)).

Enfin lors de cette réunion fondatrice, ont été nommés à l'unanimité, Président de Cevidorées, **Michel Laupières (habitant Porte des Pierres Dorées)** et 2 Vice-Présidents Bernard Lemaignan de Pommiers et Daniel Napoly de Chasselay. En conclusion, Michel Laupières a remercié chacun de son engagement individuel et de l'esprit collectif



qui a conduit à la constitution de Cevidorées : « Ce n'est qu'une première marche qui a été franchie, a-t-il rappelé, nous devons désormais nous mobiliser pour déployer notre réseau sur tout le territoire Beaujolais Pierres-Dorées, constituer notre potentiel de toitures et faire appel à de nouveaux souscripteurs afin de peser financièrement auprès des banques pour obtenir des prêts qui nous



Le conseil de gestion nouvellement élu

permettront de réaliser l'installation, l'entretien et le déploiement des panneaux photovoltaïques. » Entreprises, particuliers, agriculteurs et collectivités sont donc officiellement sollicités pour apporter leur pierre à ce bel édifice.

Extraits des statuts (intégralité disponible prochainement sur le site internet <http://www.cevidorees.centralesvillageoises.fr>)

#### Objet : La société a pour objet :

- l'installation et l'exploitation de centrales de production d'énergie renouvelable et la vente de l'énergie produite,
- le développement et la promotion des énergies renouvelables,
- le stockage d'énergie,
- la promotion de la réduction des consommations d'énergies et particulièrement de celles basées sur les énergies fossiles productrices de gaz à effet de serre..... »

## NOUS CONTACTER

**Cevidorées, Centrales Villageoises Beaujolais Pierres Dorées» permet à chacun de participer à cette belle initiative : que vous soyez un citoyen (propriétaire ou non) une collectivité, une entreprise, une association, il vous est possible de soutenir ce projet « à la carte », selon votre envie, votre temps, votre savoir-faire, vos moyens financiers.**

**Pour nous contacter :**  
**[contact-cevidorees@centralesvillageoises.fr](mailto:contact-cevidorees@centralesvillageoises.fr)**

## Comment se prennent les décisions ?

Par vote : un homme ou une femme = une voix par actionnaire présent ou représenté

\*\*\*\*\*

## Comment participer à Cevidorées ?

### J'ai une toiture à proposer à Cevidorées : que dois-je faire ?

C'est simple : prenez contact avec les bénévoles de Cevidorées qui dans un premier temps vont analyser rapidement votre toiture (exposition, pente, recherche de masques éventuels, dimensions, structure de la charpente...)

Si votre toiture présente les qualités nécessaires, cette 1ère analyse sera ensuite transmise à un bureau d'études désigné par la communauté de communes qui étudiera la viabilité technique de l'installation.

Vous signerez alors une convention de location avec Cevidorées (qui prévoit une mise à disposition pendant 20 ans de votre toiture en contre-partie d'une location). Au terme de ces 20 ans, l'installation vous reviendra pleinement. Mais durant cette période de location, Cevidorées prend à sa charge le diagnostic technique, l'installation, la gestion, l'entretien des panneaux, leur assurance et leur remplacement éventuel si détérioration.

Pour nous contacter :

[contact-cevidorees@centralesvillageoises.fr](mailto:contact-cevidorees@centralesvillageoises.fr)

### Je souhaite participer financièrement au développement de Cevidorées, que dois-je faire ?

Le montant de l'action est fixé à 50 euros. Un appel à souscription va être prochainement ouvert.

Renseignements : [contact-cevidorees@centralesvillageoises.fr](mailto:contact-cevidorees@centralesvillageoises.fr).

## J'ai du temps que je souhaite mettre à profit de Cevidorées ....

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues. Le fonctionnement de Cevidorées est le suivant : 3 groupes de travail avancent en parallèle et mettent en commun lors de comités mensuels leurs propositions. Ces groupes de travail sont constitués de souscripteurs bénévoles et de personnes non-impliquées dans la société mais qui ont envie de soutenir la démarche.

Trois thèmes sont couverts :

- un groupe communication en charge de l'élaboration des supports de communication, de leur diffusion, de préparer les réunions d'informations... Un sous-groupe « web et outils numériques » vient de se mettre en place
- un groupe juridique qui travaille désormais sur les baux de location, et finalise l'enregistrement juridique de la société. Ce groupe a également la mission d'identifier les partenaires bancaires qui vont accompagner Cevidorées.
- un groupe technique qui identifie le potentiel des toitures sur le périmètre de la communauté de communes, dresse une 1ère analyse technique et du potentiel de production et qui va travailler ensuite avec le bureau d'études pour sélectionner les toitures retenues. Ce groupe assurera ensuite le suivi des installations et leur gestion.
- A venir, la création d'un groupe « gestion et viabilité économique du projet ».
- Enfin, Cevidorées souhaite s'appuyer sur un réseau de correspondants dans chaque commune. Celui-ci aura la charge de bien relayer l'information auprès des habitants et de la mairie.

**Si vous souhaitez intégrer un de ces groupes, n'hésitez pas, faites le nous savoir :**

[contact-cevidorees@centralesvillageoises.fr](mailto:contact-cevidorees@centralesvillageoises.fr)

\*\*\*\*\*

Un grand merci à l'association Altern'info qui a accepté de faire une avance de trésorerie à Cévidorées pour lui permettre de réaliser ses 1ers supports de communication le temps que la société soit créée.

## Répartition géographique à ce jour des participants au projet

Pour étoffer cette carte et augmenter la représentativité territoriale, vous pouvez nous rejoindre !

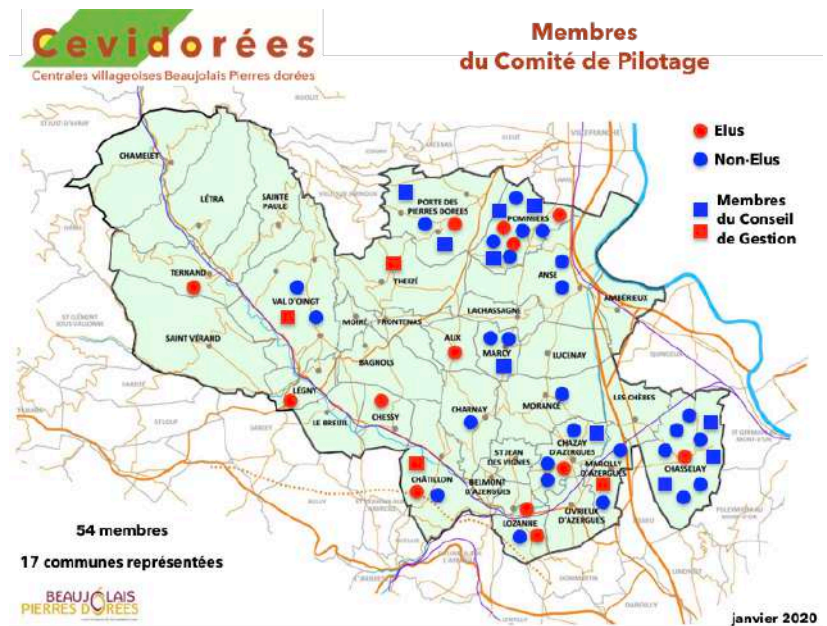
## Le Phasage du Projet

La 1ère phase du projet s'achevant avec la signature officielle des statuts de la société le 4 février prochain à la communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées, la seconde phase Cevidorées est entamée :

- février 2020 : signature officielle des statuts, enregistrement de la société et ouverture compte bancaire
- démarrage de la mission du bureau d'études avec une mission sur le 1er semestre 2020 pour analyser la faisabilité technique des toitures proposées
- 3ème trimestre 2020 : Analyse des prestataires installateurs sur notre territoire et des fournisseurs en panneaux
- Septembre 2020 : Business Plan Définitif et Assemblée générale des actionnaires
- Octobre 2020 : signature du prêt bancaire, des baux et conventions de location de toitures
- Octobre 2020 à Mars 2021 : phase de réalisation

## Le saviez-vous ?

À l'occasion des Assises Nationales des énergies renouvelables citoyennes (qui ont eu lieu le 10 décembre 2019 à Montpellier), Énergie Partagée publie, avec le soutien de l'ADEME, une étude des retombées économiques locales des projets



citoyens de production d'énergie renouvelable. Maîtrisés et financés par les collectivités et les habitants, les projets citoyens d'énergie renouvelable ne se contentent pas de favoriser une meilleure adhésion locale aux projets énergétiques.

Ils génèrent des revenus locaux bien supérieurs aux projets classiques notamment par le biais de l'investissement citoyen et du recours à des prestataires locaux. La production d'énergie renouvelable permet de relocaliser dans les territoires la production d'énergie et l'activité économique qu'elle génère. Quand les citoyens et les collectivités maîtrisent le modèle économique et la gouvernance des installations, ils peuvent favoriser le recours à des prestations d'entreprises locales. "Si de la valeur est créée sur le territoire à partir de ressources communes, il faut qu'un maximum de cette valeur reste sur le territoire. Aussi quand un euro est investi au capital d'une installation d'énergie renouvelable, ce sont 2,5 euros qui sont créés pour le territoire au lieu de moins d'un euro quand le projet est totalement privé" affirme Marc Mossalgue d'Énergie Partagée.

source : <https://energie-partagee.org/wp-content/uploads/2019/12/Note-technique-Etude-Retombees-eco-Energie-Partagee.pdf>